

Compte rendu du Bureau 9 juin 2020

Etaient présents (par téléphone) :

Jean-Christophe Pagès, Jean-Christophe Gouache, Claudine Franche, Pascal Boireau et Emmanuel Roques.

Ordre du jour :

- 1) Saisines à valider**
 - 2) Points d'actualité du HCB**
-

1) Saisines à valider

Saisine validée

- 1 saisine des ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Recherche concernant un projet de décret relatif aux OGM.

L'avis du HCB relatif à cette saisine étant attendu au cours du mois de juillet, les ministères ont transmis au HCB, à la date du 9 juin, la saisine afin que notre instance puisse engager ses travaux dans les meilleurs délais. Cette saisine sera définitivement signée très rapidement par les trois ministres concernés.

La saisine porte sur un projet de décret relatif à la modification de la liste des techniques d'obtention d'organismes génétiquement modifiés ayant fait l'objet d'une utilisation traditionnelle sans inconvénient avéré pour la santé publique ou l'environnement.

Sur proposition du président du HCB, le Bureau décide de constituer deux groupes de travail, auprès de ses comités respectifs, qui devront remettre leurs rapports destinés à préparer l'adoption de l'avis du CS et l'adoption de la recommandation du CEES.

Le GT du CEES est constitué de trois membres : Estelle Brosset, Jean-Christophe Gouache et Guy Kastler. Il sera coordonné par Lucie Guimier, responsable scientifique du secrétariat du HCB.

Le GT du CS est également constitué de trois membres : Claudine Franche, Philippe Guerche et Michel Renard. Sa coordination est confiée à Catherine Golstein, responsable scientifique du secrétariat du HCB.

Jean-Christophe Pagès suivra les travaux des deux GT.

Les questions soumises aux GT sont :

- Pour le GT CS : Sur un plan biologique, en quoi la mutagenèse aléatoire *in vitro* telle que définie dans le décret se distingue-t-elle des autres techniques de sélection végétale ?
- Pour le GT CEES : Sur le plan juridique, le projet de décret reprend la décision du Conseil d'État, en quoi sa rédaction reflète-t-elle ou étend-elle la décision de la CJUE ?

Un point d'étape des travaux des GT devra être présenté aux membres des comités réunis le 24 juin prochain en assemblée plénière afin de recueillir une première série d'analyses des membres du HCB. Le projet d'avis du CS sera soumis à la validation de ses membres le 29 juin prochain matin. Le projet de recommandation sera soumis aux membres du CEES le 1^{er} juillet matin. Les deux textes seront soumis à validation par les comités, une validation électronique secondaire pourra être mise en œuvre si nécessaire.

Saisine non validée

- 1 saisine de la Direction générale de l'alimentation relative à un dossier de mise sur le marché d'OGM.

Ce dossier EFSA-GMO-NL-2019-163 concerne la mise sur le marché du maïs DP-023211-2 pour l'importation, la transformation, l'alimentation humaine et animale. Les commentaires destinés à l'EFSA devront être transmis à la Direction générale de l'alimentation au plus tard le 10 juillet prochain.

Compte tenu des délais et de la mobilisation des personnels et membres du HCB pour traiter la saisine relative au projet de décret « Mutagenèse », le HCB n'est pas en capacité de traiter cette saisine.

2) Points d'actualité du HCB

- Recrutement d'une chargée de mission

Le secrétariat du HCB a le plaisir d'annoncer le recrutement d'une nouvelle chargée de mission, Laure Aymé placée auprès du CS du HCB, dont la prise de fonction s'est effectuée mardi 2 juin, en remplacement de Laurie Grandont qui avait quitté ses fonctions au cours du mois de février dernier.

Laure Aymé prendra en priorité le traitement des dossiers soumis au CS dans le cadre des utilisations « confiné ».

- Assemblée générale du HCB

Initialement prévue le 22 avril puis reportée au mois de mai, l'AG du HCB a été fixée au 24 juin 2020 en présentiel et par visioconférence pour ceux qui ne pourront pas se joindre aux autres membres. Les membres du HCB ont été informés et l'ordre du jour sera communiqué rapidement.

- Modification du calendrier du CS confiné

Trois séances supplémentaires, fixées les 12 juin, 17 juillet et 27 août prochains, complètent le calendrier des réunions du CS confiné.

- Subvention

Lors de sa réunion en date du 17 décembre 2020, le Bureau avait accordé une participation financière, plafonnée à un montant de 5 000 €, aux frais d'organisation du 13ème congrès européen de parasitologie. Ce congrès initialement organisé à Belgrade du 25 au 29 août 2020 est reporté au mois de juillet 2021 en raison du contexte de pandémie ; le Bureau décide du maintien de cette subvention.